

**Indice genevois des prix à la consommation :
– 0,1 % en décembre 1998**

Calculé par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT), l'indice genevois des prix à la consommation recule de 0,1 % en décembre 1998 et s'établit à 105,1 points (mai 1993 = 100). Le taux annuel de renchérissement, c'est-à-dire le glissement de l'indice entre décembre 1997 et décembre 1998, passe sous la barre du zéro (– 0,1 %).

Le niveau atteint par le taux annuel s'explique notamment par un effet de base (l'indice avait sensiblement progressé en fin d'année 1997); de plus les fluctuations mensuelles de l'indice peuvent être sensibles. Pour ces raisons, le taux annuel doit être interprété avec un certain recul.

La variation annuelle moyenne de l'indice s'établit à 0,8 % en 1998 (+ 0,7 % en 1997). Calculée en rapportant la moyenne des douze indices mensuels de 1998 à la moyenne correspondante de l'année précédente, elle donne une image plus équilibrée et plus tempérée du renchérissement enregistré en 1998.

Indice genevois des prix à la consommation (mai 1993 = 100) en décembre 1998

Groupes de dépenses	Pondérations en %	Indices en points	Variations en % par rapport	
			au relevé précédent	à l'année précédente
Indice général	100,0	105,1	– 0,1	– 0,1
Alimentation, boissons et tabacs	16,3	101,1	– 0,3	– 0,2
Habillement et chaussures	6,5	102,2	///	0,9
Logement et énergie	25,2	107,9	– 0,1	– 0,3
<i>logement</i>	22,0	108,8	///	0,9
<i>énergie</i>	3,2	101,4	– 0,8	– 8,1
Aménagement du logement	6,8	102,6	– 0,0	– 0,2
Santé	10,2	105,9	///	– 0,2
Transports et communications	11,4	100,7	– 0,1	– 0,9
Loisirs, spectacles, enseignement et culture	8,9	103,3	0,2	– 0,8
Autres biens et services	14,7	111,6	///	1,1

Le symbole /// signifie que les prix n'ont pas été relevés au cours du mois sous revue.

Anciens indices généraux : décembre 1982 = 100 : **151,2**

septembre 1977 = 100 : **185,9**

septembre 1966 = 100 : **316,3**